

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

**Étaient présents** : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, MM. Gilles GOLLIET, Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné procuration** : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjoints

**Étaient absents** : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 mai 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

**Secrétaire** : M. Benjamin DELOCHE, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

**N° 2023/059 - CIMETIÈRE MUNICIPAL - TARIFS DES CONCESSIONS**

M. Gilles GOLLIET indique que les nouveaux tarifs des concessions funéraires ont été fixés par décision du Maire n°2023/027 du 21 mars 2023.

Par courrier du 3 avril 2023, M. le Préfet indique qu'il résulte de la compétence du Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal conformément à l'article L2223-15 du CGCT : « les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le Conseil Municipal ».

Ainsi, il convient de fixer les tarifs des concessions comme proposés ci-dessous. La durée des concessions est fixée à 15 ans.

DÉNOMINATION	TARIFS
CONCESSION PLEINE TERRE	680 €
CONCESSION CAVURNES	910 €
CASE DE COLOMBARIUM	910 €
CONCESSION AVEC CAVEAUX POUR ENFANTS	790 €
CONCESSIONS AVEC CAVEAUX – 2 PLACES	1 280 €
CONCESSIONS AVEC CAVEAUX – 4 PLACES	1 690 €
RENOUVELLEMENT CONCESSIONS – ANCIENS CIMETIERES – 2 PL	640 €
RENOUVELLEMENT CONCESSIONS – ANCIENS CIMETIERES- 4PL	845 €
CAVEAU PROVISoire – PAR JOUR	6 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **FIXE** les tarifs comme proposés ci-dessous.
- **PRÉCISE** que la durée des concessions est fixée pour une durée de 15 ans.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 mai 2023

Le Maire,

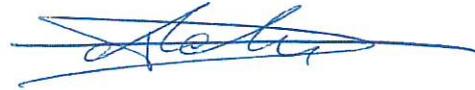
Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Benjamin DELOCHE



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 MAI 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **16 MAI 2023**

THÔNES, le

**16 MAI 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

